

Annexe 7 : le Parc des Véhicules et des bacs rhénans (PVBR)

Le PVBR met à disposition et entretient la flotte de véhicules de la CeA acquis en pleine propriété - donc hors locations longue durée (LLD) -, à l'exception des véhicules du Parc Travaux d'Erstein.

Le PVBR prend en charge l'ensemble des dépenses d'investissement et de fonctionnement des véhicules et refacture aux services leur mise à disposition selon un barème de prix annuel. La gestion en budget annexe dédié est nécessaire pour tenir une comptabilité analytique exhaustive et permet ainsi l'exactitude et la complétude des coûts inclus au barème, notamment pour ce qui est des charges de structure.

Le PVBR est aussi chargé de l'entretien des bacs rhénans, il participe également à la viabilité hivernale et enfin il assure des formations en interne. Ces activités sont également refacturées au budget général et tarifées dans son barème.

Le BP 2021 double quasiment par rapport au BP 2020 pour d'une part, intégrer la flotte des véhicules de la direction des Routes du Haut-Rhin jusqu'alors gérés sur le budget général et d'autre part, intégrer la flotte de la DIR Est transférée à la CeA.

Ce sont ainsi environ 150 camions, 200 fourgons, 80 tracteurs, 170 utilitaires légers et 460 voitures, ainsi que tous leurs équipements, remorques, divers engins soit au total près de 2200 matériels, qui seront gérés et mis à disposition des utilisateurs par le PVBR.

1. Les dépenses du budget 2021

1.1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses englobent la masse salariale du coût total employeur des agents du PVBR, toutes les dépenses liées à l'achat, à l'entretien, à l'exploitation et à l'amortissement des véhicules, ainsi que tous les frais généraux liés aux dépenses de fonctionnement du service (immobilier, équipement informatique, chauffage, etc.).

Ces dépenses sont soit directement imputées sur le budget annexe, soit prises en charge par le budget annexe sous forme d'un remboursement au budget principal de la collectivité.

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles équilibrent les recettes de fonctionnement prévisionnelles.

1.2. Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement sont entièrement consacrées aux renouvellements des véhicules et engins nécessaires pour optimiser les dépenses de fonctionnement liées à la maintenance, hormis les seules dépenses d'investissement immobilier nécessaires à l'adaptation des locaux. Un montant de 50 000 € est prévu en auto-facturation de main d'œuvre pour permettre quelques remises à neuf de véhicules par reconditionnement lorsque c'est plus avantageux que d'acheter neuf.

Les dépenses d'investissement prévues sont équilibrées avec les recettes d'investissement.

2. Les recettes du budget 2021

2.1. Recettes de fonctionnement :

Les recettes prévisionnelles sont issues :

- des locations des matériels mis à disposition : 11 434 446 € ;
- des activités confiées au PVBR : 842 000 € ;
- et de recettes autres comprenant les cessions de véhicules, le négoce (notamment le magasin central du site de Colmar) et la gestion des petits matériels à main, ainsi que des recettes diverses comme par exemple les remboursements par l'assurance des sinistres : 296 359 €.

Hormis pour quelques nouvelles catégories de véhicules qui n'existaient pas au barème 2020 du Parc Véhicules du Bas-Rhin, le barème proposé pour 2021 est basé sur le barème 2020 sans augmentation de prix.

2.2. Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement sont constituées par les amortissements auxquels s'ajoute le fond de compensation de la TVA (FCTVA).

Toutefois, les véhicules transférés par l'Etat n'étant pas amortis comptablement par l'Etat, les prévisions de recettes d'investissement sont amputées des amortissements de ces véhicules. Les recettes d'investissement nécessaires pour le renouvellement de ces véhicules devront être prévues par une écriture d'ordre en décision modificative n°1, en capitalisant notamment l'excédent de fonctionnement qui sera généré par la différence sur la section de fonctionnement entre les recettes de locations - lesquelles incluent les frais de renouvellement des véhicules - et l'absence de charges au titre des dotations aux amortissements.

Tableau récapitulatif des crédits de paiements (dépenses et recettes réelles)

| PARC VEHICULES | | | | |
|------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------------|---------------------------|
| | BP 2020 | BP 2021 | BP 2021 - BP 2020 en € | BP 2021 - BP 2020 en % |
| Dépenses de fonctionnement | 4 697 838,00 | 8 844 095,00 | 4 146 257,00 | 88,26% |
| Dépenses d'investissement | 2 103 000,00 | 4 498 710,00 | 2 395 710,00 | 113,92% |
| Total dépenses (A) | 6 800 838,00 | 13 342 805,00 | 6 541 967,00 | 96,19% |
| Recettes de fonctionnement | 6 450 838,00 | 12 522 805,00 | 6 071 967,00 | 94,13% |
| Recettes d'investissement | 350 000,00 | 820 000,00 | 470 000,00 | 134,29% |
| Total Recettes (B) | 6 800 838,00 | 13 342 805,00 | 6 541 967,00 | 96,19% |
| Dépenses nettes (A-B) | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |